

Complément à la demande d'examen au cas par cas - dossier SAINT PERE (58)
Projet de centrale photovoltaïque au sol » n°000943/KK P

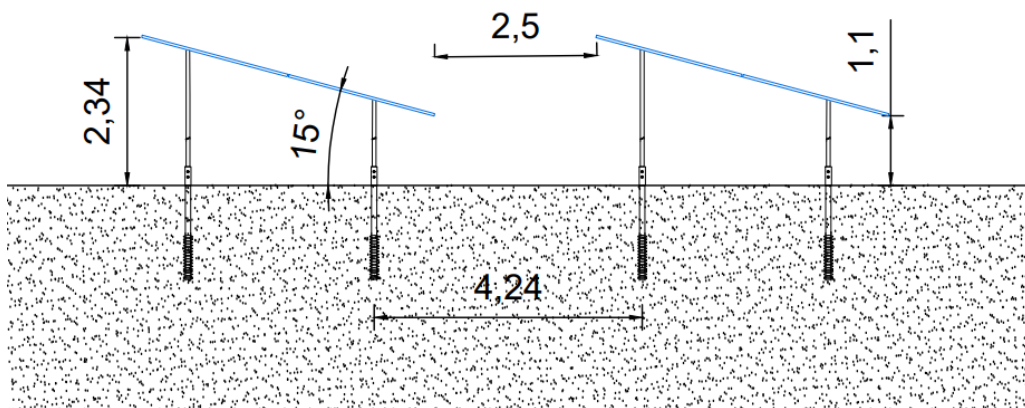
« Les caractéristiques techniques du projet (hauteur minimale et maximale des panneaux, inclinaison, orientation, puissance unitaire, distance entre les rangées, autres précisions techniques...) »

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

- Hauteur minimale des tables photovoltaïques : 1m10 ;
- Hauteur maximale des tables photovoltaïques : 2m35 ;
- Inclinaison : 15°
- Orientation : 8° (Sud) ;
- Puissance unitaire : 620 Wc – à confirmer suivant les évolutions technologiques des modules d'ici le chantier. La puissance totale du projet sera au maximum à 999 kWc.
- Distance entre les rangées : 2m50 ;

Ci-dessous une vue de côté des tables photovoltaïques prévues :

Vue de côté



« Les caractéristiques de la clôture (hauteur, type de maille, présence de passages à faune, ...) » :

Les caractéristiques de la clôture sont les suivantes :

- Hauteur : 2m ;
- Type de maille : elle sera à mailles larges fixée par des poteaux métalliques verts ;
- Présence de passages à faune : OUI : de 20 cm par 20 cm tous les 50 m.
- Linéaire : environ 600m ;

« La durée et le calendrier prévisionnel des travaux » :

Le temps de construction du parc photovoltaïque au sol est estimé entre 3 et 5 mois.

La date de début des travaux envisagée pourrait avoir lieu en novembre 2025.

Il est prévu que le chantier se déroule entre novembre et février, période de moindre impact pour la faune et la flore. La période d'intervention idéale se situe entre novembre et février afin d'éviter la majeure partie de la saison de reproduction des oiseaux, amphibiens, mammifères, reptiles et insectes.

« Si des mesures seront prises pour limiter les risques de pollution lors de la phase d'exploitation, notamment dans le cadre du nettoyage des tables » :

Les modules ne seront pas nettoyés à l'aide d'une solution spécifique, nous estimons qu'il n'y a pas d'utilité à faire nettoyer les panneaux. La pluie se chargera de les nettoyer.

« Si des mesures seront prises pour limiter les risques de nuisances pour les tiers lors des travaux et en phase d'exploitation »

Afin de diminuer les risques de pollution en phase chantier, le projet fera l'objet de mesures particulières :

- Sensibilisation des enjeux environnementaux aux personnels du chantier ;
- Limiter les émissions de poussières et de boue ;
- Engins roulant à moins de 20 km/h et arrêt des travaux en cas de fortes précipitations ;
- Organiser la gestion des déchets de chantier en détaillant les filières de valorisation mises en place et le devenir des déchets ;
- Vérification continue de l'absence d'ornière ou de creux en eau sur la zone de chantier ;
- Un plan de gestion des déchets sur site sera mis en place afin de gérer au mieux les déchets du chantier et d'éviter les pollutions de l'eau et des sols. Les déchets seront placés dans une benne à évacuer régulièrement. Les déchets dangereux (peinture, solvants, ...) devront être mis dans une cuve surélevée et fermée. Un kit anti-pollution sera placé dans chaque engin, des consignes seront écrites dans plusieurs langues et une démonstration sera faite devant tous les ouvriers présents sur le chantier ; Aucun déchet ne sera brûlé sur site. Le chantier sera conforme aux normes en matière de lutte incendie : extincteurs, bidons d'eau ;
- Les déchets industriels banals (bois, cartons, papiers...) seront collectés, triés et traités par les filières de recyclages adéquates ;
- Aucun carburant ne sera stocké sur le site ;
- Des véhicules homologués seront utilisés lors de la phase travaux pour réduire tout impact direct lié aux émissions de GES. Ils respecteront ainsi les normes d'émissions en vigueur ;
- Des bacs de rétention seront installés sous le poste de livraison et de transformation pour contenir d'éventuelles fuites d'huile des transformateurs.

Également, une gestion des espèces invasives aura lieu. Lors des travaux, les véhicules travaillant ou circulant peuvent, par leurs godets, roues ou chenilles emporter des graines ou

racines de ces espèces hors site, et les disséminer dans des secteurs non contaminés du site. Des mesures préventives seront mises en place :

- Contrôle de l'origine des matériaux pour éviter une contamination du chantier ;
- Un suivi doit aussi être effectué sur site afin de vérifier l'absence de contamination (formation du personnel).

En phase exploitation, l'ensemble des mesures citées ci-dessus pourront être reprises en cas de nécessité de remplacement de certains éléments.

« ; La longueur, la largeur, la surface et les matériaux (enrobés, GNT, ou enherbés/perméable) si des pistes lourdes et/ou légères sont prévues »

Actuellement il est prévu la création d'une piste interne à la clôture sur la façade ouest du projet sur un linéaire d'environ 250m et sur une largeur de 3m. Une aire de retournement est prévue au sud du site. La surface totale est d'environ 850 m². Les matériaux utilisés seront enherbés / perméables et compatible avec le décret sur la non prise en compte des parcs photovoltaïques au sol pour l'artificialisation des sols. De façon mineure et en cas de demande du SDIS, il pourra être procédé à la mise en place de GNT perméable. Il est aussi possible, en fonction des demandes du SDIS de devoir réaliser une piste interne sur tout le pourtour de l'installation, soit une surface maximale de 1800 m².

Les pistes lourdes ne seront pas nécessaires, hormis autour du poste de livraison pour être accessible en tout temps et toutes heures aux équipes d'Enedis et de maintenance. Auquel cas, il y aura un décaissement du sol sur quelques dizaines de centimètres et ajout d'une épaisseur variable de matériaux de carrières. Ceci représente une surface maximale de 50 m² au nord de l'emprise du projet.